



Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes
publics

139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

JACQUES BIGOT

Strasbourg, le 14 septembre 2019

SÉNATEUR DU
BAS-RHIN

VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

Monsieur le Ministre,

Votre gouvernement a décidé dans le cadre de sa stratégie de développement de l'usage des services en ligne et de réduction du nombre d'agents, une réorganisation territoriale de la Direction Générale des Finances Publiques.

La Directrice régionale des finances publique du Grand-Est et du Bas-Rhin nous a fait connaître l'organisation proposée pour le département du Bas-Rhin. Cette réorganisation qui inquiète vos fonctionnaires en raison de la délocalisation prévue de leurs emplois portera également atteinte à l'accueil des usagers et interroge les Maires et Présidents d'intercommunalités sur la stratégie de développement des Maisons de services au public.

1. Concentration des services publics et réorganisation des emplois :

Le plan départemental prévoit la suppression de 22 trésoreries et la réduction à quatre des services des impôts aux particuliers et à trois des services des impôts aux entreprises.

L'argument pour justifier le regroupement de ces services est la concentration des activités du personnel en un lieu unique en raison du traitement informatisé des dossiers. Pour rassurer les personnels qui craignent un déplacement de leur poste de travail il est même invoqué la possibilité de télétravail.

2. L'accueil du public :

Même s'il est certain que le développement des services en ligne peut permettre à l'utilisateur d'interroger les services des impôts sans se déplacer et souvent 7j/7 il n'en reste pas moins qu'il subsiste une fracture numérique. Certains usagers (vraisemblablement 30%) ne sont pas en mesure de faire usage des services en ligne.

.../...

En outre, lorsque l'utilisateur doit aborder une question spécifique et complexe, un contact avec vos personnels est indispensable.

La réponse constituant en l'organisation de points d'accueil de proximité tenu par un agent ayant accès au dossier de l'utilisateur par voie numérique n'est pas rassurante. Quelle sera la formation et la compétence de cet agent ?

Le renvoi à des Maisons de services au public n'est pas accompagné d'un engagement de l'Etat de mettre dans ces structures des agents à même de répondre à toutes les demandes de l'utilisateur.

Si je prends l'exemple des particuliers domiciliés dans la métropole de Strasbourg, il leur est annoncé que le service des impôts dont ils relèveront sera pour ceux de la ville de Strasbourg à Strasbourg, pour ceux des communes du sud à Sélestat et ceux des communes du nord à Saverne. A tout le moins, s'il n'est maintenu dans le département que quatre services des impôts aux particuliers il serait cohérent que tous les particuliers domiciliés dans l'Eurométropole relèvent du même service des impôts localisé dans l'Eurométropole. L'accueil pourrait être organisé alors de manière satisfaisante dans ce service qui, compte tenu du nombre de ses agents, pourrait être installé en plusieurs sites sur l'Eurométropole.

3. Quel avenir pour les relations entre les comptables publics et les collectivités locales ?

La suppression de 22 trésoreries va rendre plus difficile les relations dans la gestion des communes et des intercommunalités entre l'ordonnateur et le comptable.

La création dans le département de conseillers spécialisés ne saurait être satisfaisante d'autant que ceux-ci ne seront pas les comptables payeurs.

Là aussi, la révolution numérique ne doit pas s'accompagner d'une déshumanisation des relations entre les services.

Par ailleurs, les élus locaux ne peuvent que déplorer la manière dont l'Etat va transférer vers les collectivités locales la charge des Maisons de services au public. Vous nous avez annoncé une forte concertation sur votre réforme, je formule le vœu que les observations dont je me fais l'écho seront entendues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques BIGOT